

*Séance du 4 novembre 2009, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien CHAMAYOU*

Date de la convocation: 28 octobre 2009

**Présents:** M., AUBEROUX B, BLANC J, BOU A, BOULARAN D, CHAMAYOU D, DAURELLE P, FABRE A, JAMME CI, LACLAU M, QUINTARD G, RAMADE Y, RICARD D, VALETTE S.

**Excusés:** AVIZOU S, FRAYSSINHES J.

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

le

## **1 – Etat d'avancement des chantiers eau et assainissement (Programme : Connac)**

### ***11 – Travaux « eau » :***

Les travaux sont terminés et l'installation fonctionne, toutefois les résultats des analyses d'eau sorti réservoir de Connac ne sont pas encore stabilisés (eau avec conductivité faible, turbidité un peu élevée, présence de bromates probablement dus à un mauvais ajustement du chlore ... ,

Un réducteur de pression a été mis en place à Connac, Scherz'eau teste pour alimenter le réservoir de Pommardelle à partir du réservoir de Connac.

Vu le nombre d'abonnés et la quantité d'eau distribuée à partir de ce réseau, en cas de coupure d'électricité, un groupe électrogène devient indispensable. Pour améliorer le service par rapport à l'installation du groupe communal avec le tracteur. Des devis sont demandés pour un équipement autonome : devis de l'entreprise AMDEC d'un montant de 4 700 € (groupe électrogène et raccordement) plus 990 € pour les options notamment le démarrage automatique, un devis sera demandé à l'entreprise PLANCHON, une aide de financement sera sollicité auprès du Conseil Général, de l'Agence de l'eau et du Ministère intérieur.

### ***12 – Travaux « assainissement »***

Les travaux de la station des eaux usées sont terminés et en ordre de fonctionnement, reste à effectuer le raccordement chez RESSEGUIER, la clôture, la plantation de roseaux.

### ***13 - Honoraires de frais « échange portion de parcelle N° 99 DK avec portion de parcelle N° 45 DK » :***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que en date du 4 février 2009, le Conseil avait adopté à l'unanimité l'échange sans soultes d'une portion de terrain de la parcelle DK 99 appartenant à Yvon JAMME avec une portion de terrain de la parcelle DK 45 appartenant à la commune, parcelles situées à Le Pallenc près de Connac.

Il précise que cet échange était nécessaire à la commune pour la réalisation du programme « Restructuration de distribution d'Eau Potable : 4° tranche »

Il propose étant donné que cet échange sans soultes est réalisé à la demande et au bénéfice de la commune de prendre en charge les frais d'honoraires notariaux.

#### **Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- de prendre en charge les frais d'honoraires notariaux qui s'élèvent à 433.20 €
- d'autoriser monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision.

## 2 – Tarification 2010

### 21 – Prix de l'eau pour 2010:

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'examiner le prix de l'eau, il présente la situation actuelle en matière de prix de revient et les perspectives de travaux envisagées.

#### **Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

pour 2009 les tarifications suivantes:

- Frais fixes d'entretien du branchement et abonnement de compteur:  
(Frais dus par le titulaire du compte au 1<sup>er</sup> janvier) 92 €.
- Prix du m3 d'eau:
  - \* de 1 à 110 m3 1,33 €.
  - \* au-delà de 110 m3 et pour les branchements exclusivement professionnels 0,90 €.

### 22 - Redevance assainissement pour les habitants raccordés à un réseau assainissement public pour l'année 2010.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'examiner le prix de la redevance d'assainissement pour les habitants raccordés à un réseau d'assainissement public, il présente la situation actuelle en matière de prix de revient et les perspectives de travaux envisagées.

#### **Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

pour 2009 les tarifications suivantes:

- Frais fixes d'entretien et abonnement de compteur:  
(Frais dus par le titulaire du compte au 1<sup>er</sup> janvier) 44 €.
- Prix du m3 d'eau utilisé: 0,36 €.
  - \* Pour les branchements d'eau familiaux sans activité professionnelle, seront pris en compte la totalité de la consommation en eau,
  - \* Pour les branchements d'eau familiaux et professionnels ne seront pris en compte que la consommation d'eau utilisée jusqu'à hauteur de 110 m3.

### 23 - Indemnité de Surveillance des Stations de Pompage AEP pour l'Année 2010:

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités de surveillance des stations de pompage AEP pour l'année 2010, comme suit:

- 70 €: somme versée à Mr FABRE Bernard pour la station de Pommardelle
- 70 €: “ “ à Mr JAMME Claude “ de Connac
- 70 €: “ “ à Mr CARAYON Bernard “ de Connac - Frayssinel
- 70 €: “ “ à Mr COUFFIGNAL Jean-Pierre “ de Ruèges
- 70 €: “ “ à Mr ROUSTIT Henri “ dela Cabane du Bessié
- 70 €: “ “ à Mr BLANC Pierre “ deSt Jean de Jeannes
- 70 €: “ “ à Mr RAMADE Yves “ dela Quintaine
- 70 €: “ “ à Mr PANIS Yves “ dePaulinet

### 24 - Gardiennage des Eglises (année 2010)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide pour les indemnités de gardiennage des Eglises de l'année 2010 de les établir comme suit:

- 376 €: Somme qui sera versée à Mr l'Abbé CONSTANS Pierre pour le gardiennage des églises de Paulinet, de Pommardelle, St Jean de Jeannes et Notre Dame de la Garde.
- 94 €: Somme qui sera versée à Mr BOUTEILLE Germain pour le gardiennage de l'Eglise

de St Etienne de Tarrabusset.

- 94 €: Somme qui sera versée à Mme CHAMAYOU Marcelle pour le gardiennage de l'Eglise de N.D d'Ourtiguet.

- 94 €: Somme qui sera remise à Mr l'Abbé SEGUIER Louis pour le gardiennage de l'Eglise de Ginestières.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6282 du Budget Primitif

### **3 – Modification convention de fourniture d'eau avec la commune d'Alban**

La commune d'Alban a émis le souhait de réviser la convention du 7 décembre 2005, de fourniture d'eau à notre commune en raison d'une nouvelle source d'approvisionnement de la commune par le SI AEP Valence Valdériès. La commune d'Alban propose un ajustement sur la base du prix de l'eau fournie.

Après discussion, et vu le tarif appliqué par la commune de Paulinet à ses abonnés professionnels qui est de 0.90 € TTC, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de revoir les conditions de prix avec la commune d'Alban.

### **4 – Etat avancement programme voirie 2009 et petits chantiers complémentaires**

Les gros travaux sont terminés, reste quelques petits ajustements : trous à l'entrée du chemin de Cahuzac, des Gauberts, de Connac au niveau de La Salesse.

### **5 – Dissolution du syndicat d'électrification Alban – Valence et adhésion au SDET**

Vu les délibérations adoptées par le comité syndical du SDET lors de sa séance du 15 septembre 2009 ;

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie du Tarn ;

Vu la lettre de Madame la Préfète en date du 21/09/2009 relative à la dissolution des syndicats d'électrification et à l'adhésion directe au SDET des communes membres du syndicat, reçue le 25/09/2009 ;

Vu les articles L 5211-11-18, L 5211-25-1, L 5211-26 et L 5212-33 du code général des collectivités locales relatifs à l'adhésion des communes à un syndicat et à la dissolution des syndicats intercommunaux ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

- accepte la dissolution du syndicat intercommunal de Alban-Valence auquel adhère la commune,
- accepte le transfert en pleine propriété de l'actif et du passif du syndicat directement au SDET, l'intégralité des excédents constatés dans la comptabilité étant affectés au financement de travaux d'électrification rurale dans leurs communes membres ;
- demande l'adhésion de la commune au SDET et adopte les statuts du SDET ci-annexés ;
- charge Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### **6 – Révision et réglementation des concessions des cimetières**

Aucune information supplémentaire n'étant apportée depuis le conseil du 2 septembre, le sujet est reporté.

## 7 – Bail terrain de Teyssonnières et droit de chasse

Les terrains de Teyssonnières seront loués après publication sur journal Le Tarn Libre.

En ce qui concerne le droit de chasse sur les terrains de Teyssonnières, afin d'éviter tout problème entre les sociétés de chasse de Massals et St Jean de Jeannes une médiation a été sollicitée auprès de la fédération de chasse.

## 8 – Ajustement budgétaire

### **81 - DM N°6 au Budget Communal 2009 et DM N°2 au Budget Annexe Eau 2009 : Augmentation budgétaire au programme « Restructuration AEP 4<sup>ème</sup> tranche »**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, l'insuffisance budgétaire au B.A. Eau pour effectuer les derniers mandatements des travaux pour le programme « Restructuration AEP 4<sup>ème</sup> tranche ». La budgétisation étant insuffisante pour faire face aux dernières dépenses.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- d'établir une décision modificative comme suit :

<i>Budget Communal</i>			<i>Budget Annexe Eau</i>		
Chapitre	Diminution	Augmentation	Chapitre	Diminution	Augmentation
Investissement					
			2315-22		50 000.00 €
			021		50 000.00 €
Fonctionnement					
61522	50 000.00 €		747		50 000.00 €
6748		50 000.00 €	023		50 000.00 €

### **82 - DM N°7 au Budget Communal 2009, constatation revenu plafond de la Taxe Professionnelle sur valeur ajoutée.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de constater budgétairement le revenu plafond de la Taxe Professionnelle sur la valeur ajoutée pour un montant de 303.00 €.

Il indique l'insuffisance budgétaire à l'article correspondant et demande d'établir une décision budgétaire modificative.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- d'établir une décision modificative comme suit :

<i>Budget Communal</i>		
Chapitre	Diminution	Augmentation
Fonctionnement		
61522	303.00 €	
7391173		303.00 €

## 9 – Questions diverses

### ***91 - Logements St Jean de Jeannes***

Les logements occupés par Melle Florence LACLAU et Nicolas SAUNIER sont vétustes (agencements intérieurs et chauffage) et le coût du chauffage à la charge des locataires est élevé. En conséquence un projet d'aménagement intérieur et de reprise du chauffage doit être étudié pour ces deux logements.

### ***92 – Télésurveillance réseaux eau***

La télésurveillance du captage et du réservoir eau de Connac (visualisation possible sur l'ordinateur de la mairie : surveillance pompes, surpresseurs, niveau d'eau dans bassin) est en place pour le moment en liaison à partir du système de surveillance du réseau d'eau d'Alban.

L'installation d'une télésurveillance du réservoir Route de Réalmont et des captages de Bazuéjous et du Prunelié coûterait environ 7 700.00 € HT, plus un abonnement mensuel de connexion de 90 €HT. Il convient de trouver des financements avant d'engager ce programme.

L'idéal serait d'avoir des points de surveillance pour les principaux réseaux de distribution d'eau: Connac, Route de Réalmont, Paulinet.

### ***93 – Réseau électrique***

Des administrés nous ont fait part des problèmes avec les lignes électriques basse tension :

- à Guillemart et au Salès demande de surélévation de ligne
- à St Paul du Cayla élagage d'une haie sur 200 m ou déplacement de la ligne.

Ces demandes seront transmises au SDET.